

POLITIQUE D'ASSIDUITÉ FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Cette politique est fondée sur l'idée que la fréquentation régulière des cours est cruciale pour la réussite des élèves. Les absences répétées constituent un obstacle majeur à l'avancement académique. Par conséquent, le financement du CSEF de Wendake est conditionnel à une assiduité constante aux cours offerts par l'établissement.

- Toute absence doit être motivée au Centre de formation professionnelle ainsi qu'au CSEF de Wendake par courriel à csef@wendake.ca. À défaut de présenter la preuve d'un motif valable d'absence, celle-ci est considérée comme étant non-motivée.
- Le participant doit justifier ses absences dans les 48 heures suivant celle-ci. À défaut de fournir un motif valable, l'absence sera considérée comme non-motivée. Toute absence sans justification entraînera automatiquement une réduction des allocations de formation.

Les raisons jugées acceptables pour motiver une absence incluent :

- Un accident;
- Un motif médical - pour le participant ou pour accompagner un membre de sa famille;
- Une raison personnelle appuyée par un-e intervenant-e;
- Une comparution au tribunal;
- Le décès d'un proche;
- Un déménagement;
- La naissance d'un enfant;
- La participation à un salon de carrière, élève d'un jour et les rencontres avec un conseiller en emploi ou d'orientation.

Une preuve écrite est toujours requise, et le CSEF de Wendake doit en être informé en tout temps.

**J'ai pris connaissance des modalités de la politique d'assiduité ci-dessus.
Je consens à m'y conformer, et ce, pour la durée de ma mesure de formation.**

Signature du participant

Date

Signature du conseiller en développement et emploi

Date

En vigueur à partir du 6 janvier 2025